

Procédure préinscription : activités des vacances D'ÉTÉ 2026 JUILLET ET AOÛT

Service Jeunesse – Mairie Amilly

Pour le bien de tous, merci de bien lire et de respecter cette procédure de préinscription.

Dans le cas contraire, nous refuserons votre mail de demande.

1) **Vendredi 19 juin 2026 à partir de 17h** : Télécharger les programmes des vacances de JUILLET ET AOÛT 2026 et la procédure sur le site de la ville www.amilly.com rubrique « mon quotidien » → « jeunesse » → « S'inscrire aux activités des vacances » ou venir le récupérer en format papier au service jeunesse 213 rue de la gare à AMILLY pendant les permanences administratives.

Lien du programme : <https://www.amilly.com/mon-quotidien/famille/jeunesse-12-a-20-ans/sinscrire-aux-activites-des-vacances>

2) **Pour faire votre demande :**

→ Envoyez-nous un mail à : mja@amilly45.fr à partir du dimanche 21 juin 2026 à 20h30 pour les adhérents AMILLOIS et à partir du lundi 22 juin 2026 à 8h00 pour les adhérents NON AMILLOIS

→ Merci de préciser : NOM + PRENOM + DATE DE NAISSANCE/ÂGE + LETTRE (pour les activités « GRANDES SORTIES » AVEC ORDRE DE PREFERENCE + NUMEROS DES ACTIVITÉS CHOISIES –

→ **Attention à bien distinguer juillet et août sur votre demande**

→ **Attention à ne pas choisir des activités en même temps sinon votre demande ne sera pas retenue.**

→ Tout mail envoyé avant cette heure ne sera pas pris en compte (heure atomique de notre ordinateur faisant foi).

→ Pour les frères et sœurs, faire les demandes dans le même mail en distinguant bien les différents enfants.

→ Les demandes sont classées par ordre des arrivées. Les places sont limitées.

3) Le service jeunesse traite votre demande et vous répond quelques jours plus tard en vous confirmant les activités retenues et le montant à régler en cas d'activités payantes.

4) Pour validation définitive des inscriptions : venir au service jusqu'à 4 jours avant le début des vacances,

soit le jeudi 2 juillet 17h DERNIER DÉLAI

- rapporter l'autorisation parentale complétée et signée (IMPORTANT ! Les activités en liste d'attente doivent être entourées !)

- payer les activités → ATTENTION : Paiement séparé juillet & Août

=> Paiement : chèque à l'ordre de « Régie Jeunesse Amilly » ou en espèces avec l'appoint.

5) **Activités « nautiques »** : si votre enfant a choisi des activités « nautiques » : voile + paddle ou kayak ou téléski nautique, votre enfant devra être en possession d'un test de natation OBLIGATOIREMENT.

Nous avons conservé les tests de natation pour les jeunes l'ayant passé les années précédentes.

Pour les jeunes n'ayant pas le test nous vous proposons :

→ 1 créneau à la piscine d'Amilly le mercredi 24 juin ou le mercredi 01 juillet à 18h15 (nous vous enverrons un mail d'inscription ultérieurement)

IMPORTANT !

Nous déclinons toute responsabilité quant à d'éventuels dysfonctionnements survenus avec vos opérateurs internet lors de vos envois.

Seul le fonctionnement de notre serveur fait foi.

N'envoyer qu'une seule demande pour éviter toute confusion.

En cas de rajout d'activités, préciser : « deuxième ou troisième demande » et noter uniquement les nouveaux numéros d'activités demandés. Surtout ne pas renoter les numéros des demandes précédentes cela est source d'erreur.

Si après avoir envoyé votre demande de préinscription aux activités, vous vous désistez à AU MOINS 2 activités, cette demande perdra automatiquement sa place initiale dans l'ordre des arrivées. Celle-ci sera reclassée à une nouvelle place qui sera déterminée en fonction du jour et de l'heure de votre désistement (sauf motif valable avec présentation d'un certificat).

Le fait par exemple de nous indiquer, comme motif, que vous partez en vacances, ne constitue pas un motif valable.

Remboursement d'activités payantes : uniquement sur présentation d'un certificat (médical ...) avec obligation de prévenir à l'avance.

En cas d'absence non prévenue, il sera demandé aux familles concernées le remboursement du coût réel de l'activité (billet d'entrée ...) qui aura été payée à l'avance par la ville d'Amilly.